

L'inavouable bilan du ministère de la Culture et de la Communication : l'information devient un commerce !

Le 9 octobre 2012, le tribunal de commerce de Paris, appuyé par l'avocate des créanciers et notamment de l'Assurance Garantie des Salaires (AGS), a attribué les marques, le site, les applications et les archives papier de *France-Soir* à la société Cards Off SA. Pourtant, cette entreprise de l'e-commerce était déficitaire en 2009 et en 2010, avec un chiffre d'affaires proche du néant sur ces deux années. Depuis, aurait-elle gagné au loto ?

Qui cela choquerait-il que la marque d'un journal historique de la presse quotidienne nationale serve aujourd'hui à vendre de la lingerie ?

Pas grand monde, visiblement ! Du tribunal de commerce au ministère de la Culture et de la Communication, il n'y a apparemment rien d'anormal à vendre les actifs du titre au premier venu plutôt qu'à des professionnels de la presse d'information.

De son côté, le ministère de la Culture et de la Communication n'interviendra peut-être – et uniquement – que pour sauver le fond d'archives photos qui, pour partie, pourrait être récupéré par l'agence Magnum ou, en totalité, préempté par le ministère.

Est-ce donc normal que les autres offres, proposant un avenir au titre dans le secteur de l'information papier aient été rejetées d'un simple revers de main pour insuffisance de mise de fond ?

Cette situation est aberrante. L'avocat de l'AGS aurait-il oublié qu'il faut des salariés pour écrire et produire un journal ? Et donc que ces mêmes salariés auraient pu payer des cotisations, entre autres à l'AGS, contrairement aux salariés de la presse au chômage ? L'équilibre du système ne doit pas être vu seulement par le prisme de la « rentabilité » immédiate ! Pluralisme et commerce ne font pas bon ménage !

**Info'Com-CGT est atterré par la décision du tribunal de commerce de Paris
et par la non-intervention du ministère de la Culture et de la Communication.
Le journal de Pierre Lazareff méritait mieux !**